

Montréal 2050 : changer de paradigme pour une ville égalitaire, inclusive et accessible

Mémoire conjoint du Conseil des Montréalaises et de la Table des groupes de femmes de Montréal dans le cadre de la consultation sur le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

Septembre 2024



À propos

Le Conseil des Montréalaises (CM) est une instance consultative de la Ville de Montréal composée de 15 membres bénévoles. Depuis sa création en 2004, il fait des recommandations au conseil municipal sur tous les enjeux féministes en lien avec les compétences municipales. Ses membres effectuent des recherches et publient des avis sur les conditions de vie des Montréalaises (transport, logement, lutte contre la pauvreté, sécurité, itinérance, offre de sports et de loisirs, etc.), sur la présence et la participation des femmes en politique municipale ainsi que sur l'employabilité des Montréalaises. Elles utilisent l'analyse féministe intersectionnelle — qui prend en compte les différents motifs de discriminations (âge, conditions sociales, origine ethnique, religion, etc.) — pour appréhender les réalités vécues par les Montréalaises.

La Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) est un regroupement régional de concertation qui promeut et défend les droits des femmes dans une perspective féministe intersectionnelle. C'est son membrariat de plus de 80 groupes, composés essentiellement de groupes locaux de femmes et de comités femmes issus de syndicats ou de groupes communautaires et sociaux, qui constitue l'une des forces majeures de la Table.

Rédaction : Kenza Bennis (coordonnatrice du CM), Amélie Boudot (membre du CM), Marie-Ève Desroches (responsable de la vie associative et la concertation à la TGFM), Marie-Ève Voghel-Robert (membre du CM).

Ce mémoire a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises en septembre 2024.

Table des matières

À propos	2
Table des matières	3
Introduction	4
1. Changer de paradigme pour plus d'équité.....	5
1.1 Cibler des populations et territoires	5
1.2 Intégrer l'accessibilité universelle de façon explicite et transversale	7
1.3 Réserver des logements abordables pour les femmes et les personnes qui en ont le plus besoin.....	9
1.4 Appliquer la « ville de 15 minutes » à toutes et à tous.....	10
1.5 Prendre en compte la sécurité des femmes.....	11
1.6 Inclure les citoyens-nes et adopter la participation publique	12
2. Fixer des cibles spécifiques pour réaliser l'équité.....	14
2.1 Orientation 1 : Accélérer le développement et la consolidation de réseaux actifs et collectifs accessibles et de qualité	14
2.2 Orientation 2 : Moduler l'intensification urbaine afin d'en maximiser les cobénéfices.....	15
2.3 Orientation 3 : Bâtir les conditions d'une abordabilité pérenne et d'une qualité de l'habitation... ..	15
2.4 Orientation 4 : Dynamiser les espaces à vocation économique et commerciale par une organisation stratégique et écoresponsable du territoire.....	16
2.5 Orientation 5 : Repartager équitablement l'espace de la rue	16
2.6 Orientation 6 : Renforcer l'offre et l'accès des lieux de la vie collective comme soutien à l'équité et à la vie de quartier.....	17
2.7 Orientation 7 : Valoriser le patrimoine et les paysages qui participent au caractère pluriel de l'identité montréalaise.....	17
3. Conclusion	18
Notes	19

Introduction

En 2022, dans le cadre de la consultation « Réflexion 2050 » menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), le Conseil des Montréalaises (CM) et la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) ont déposé un mémoire intitulé « Montréal 2050 : objectif égalité, inclusion et accessibilité ». Dans ce mémoire, nos deux organismes ont souligné l'importance d'intégrer des perspectives féministes au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal et de prendre en compte l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) à l'échelle municipale.

Cette perspective permet de prévenir et de réduire les inégalités par la prise en compte des réalités et besoins complexes des personnes. Cela permet également de prévoir les effets distincts d'une initiative selon le sexe et un ensemble de motifs de discrimination (âge, origine ethnique, condition sociale, etc.) qui se combinent et intensifient les effets des exclusions. L'ADS+ passe par l'accès à des données quantitatives, mais aussi par la consultation.

Nos deux organismes ont aussi retransmis le message des Montréalaises qu'elles ont consultées au cours des dernières années : **les femmes veulent une ville qui offre de meilleures conditions de vie, un accès à des logements et à des transports abordables, des rues sécuritaires et des aménagements et services universellement accessibles. Et elles désirent surtout être prises en compte dans leur diversité.**

Pour cette seconde consultation publique menée par l'OCPM sur le PUM, le CM et la TGFM s'allient de nouveau afin que ces perspectives féministes soient intégrées dans le projet de PUM, car si les orientations mises de l'avant par la Ville de Montréal parlent d'une ville « juste » et « d'équité sociale et territoriale », cette équité ne se manifeste pas dans les cibles établies qui visent la population en général.

Afin que cette équité soit plus qu'un vœu pieux, **nous recommandons fortement un changement de paradigme pour mettre les femmes et les personnes les plus vulnérables au centre des préoccupations et des cibles visées par le PUM.** Non seulement la Ville atteindra son objectif d'équité territoriale, mais la population en général bénéficiera de ce changement de lunette.

1. Changer de paradigme pour plus d'équité

Le Conseil des Montréalaises (CM) et la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) se réjouissent de la vision mise de l'avant par le projet de PUM de la Ville de Montréal : une ville verte, juste et résiliente, grâce à un réseau de mobilité durable, des quartiers complets, inclusifs et résilients, et une expérience urbaine renouvelée. Nous avons cependant de sérieuses réserves quant aux moyens envisagés pour y parvenir. Nous croyons qu'un véritable changement de paradigme est nécessaire pour que, d'ici 2050, Montréal devienne une ville réellement verte, juste et résiliente. Ce changement doit aller au-delà d'une simple vision théorique. Il doit se refléter non seulement dans les stratégies, mais dans les orientations et surtout dans les cibles du PUM.

Alors que la Ville de Montréal a adopté depuis plusieurs années une démarche ADS+, nous avons été étonnées de ne pas retrouver les traces de cette analyse dans le PUM de façon concrète et ciblée. Adopter une approche ADS+ signifie abandonner les interventions neutres et généralistes, souvent pensées pour le plus grand nombre. Pour créer des infrastructures, des règlements et des aménagements équitables, il faut partir de la perspective des populations les plus exclues, vulnérables et marginalisées. Cela implique de s'intéresser aux besoins et aux réalités spécifiques des populations afin d'identifier les discriminations systémiques, et de consulter les personnes concernées dans la recherche de solutions. En intégrant ces perspectives dès le départ, il devient possible de concevoir des changements qui combattent directement les discriminations systémiques existantes. Rappelons que ces mesures équitables bénéficient également à l'ensemble de la population.

Nous proposons six thèmes clés à prendre en compte pour placer les populations les plus exclues, vulnérables et marginalisées — dont un grand nombre de Montréalaises — au cœur de la réflexion et des actions pour la réalisation du PUM.

1.1 Cibler des populations et territoires

L'avis du Conseil des Montréalaises pour une transition écologique juste et féministe à Montréal¹ a mis en évidence que les femmes, qui représentent la moitié de la population, sont particulièrement vulnérables face aux changements climatiques. Cette vulnérabilité est amplifiée pour les Montréalaises à l'intersection de multiples oppressions, telles que les

femmes âgées, en situation de pauvreté, de handicap ou racisées. Les inégalités auxquelles elles font face sont liées à leurs conditions de vie, aux quartiers dans lesquels elles résident, aux logements qu'elles occupent, ainsi qu'aux nombreux obstacles à leurs déplacements.

Ainsi, les Montréalaises en situation de pauvreté, parmi lesquelles on retrouve un nombre disproportionné de femmes âgées, en situation de handicap ou racisées, habitent dans des logements moins bien isolés et dans des quartiers avec des îlots de chaleur et moins de parcs. Elles souffrent donc davantage des épisodes climatiques extrêmes. Cette recherche démontre à quel point les enjeux sociaux, l'aménagement urbain, le logement et les changements climatiques sont fortement imbriqués, et à quel point il est essentiel de prendre en compte ces facteurs de vulnérabilité sociale pour penser une ville équitable.

Pour mieux comprendre le profil socioéconomique de sa population, la Ville doit consulter et créer, le cas échéant, des données désagrégées selon le genre et d'autres facteurs (ex. : âge, revenu, statut migratoire, mode d'occupation du logement et incapacités). Les consultations et les rapports produits par diverses organisations sur les besoins spécifiques des quartiers peuvent également éclairer les décisions et permettre une réponse plus efficace aux défis particuliers auxquels ces populations font face. Pour rejoindre ces populations, le PUM doit inclure des cibles spécifiques pour les quartiers actuellement mal desservis où elles habitent.

Les documents associés au PUM comportent plusieurs cartes indiquant, données à l'appui, les secteurs en quête d'équité (ex. : accessibilité aux réseaux de transport collectif selon le secteur). Néanmoins, cette identification ne se traduit pas en cibles concrètes. Sans ces cibles, souvent liées à du financement, les plans locaux d'urbanisme et de mobilité risquent de ne pas se traduire en actions équitables. En d'autres termes, **nous recommandons que la Ville de Montréal définisse des « secteurs prioritaires » où vivent les populations les plus vulnérables grâce à son indice d'équité des milieux de vie et qu'elle prenne en compte ces secteurs prioritaires directement dans les cibles du PUM.**

Pour information, dans l'Avis du Conseil des Montréalaises sur la transition écologique, **nous recommandons de prioriser les secteurs les plus touchés par les îlots de chaleur et par des indices élevés de défavorisation sociale et matérielle.**

1.2 Intégrer l'accessibilité universelle de façon explicite et transversale

Alors que la Ville mène un chantier d'envergure sur l'accessibilité universelle depuis plusieurs années, il n'y a aucune cible liée à l'accessibilité universelle dans le PUM. Cette omission est fréquente et s'inscrit dans des logiques capacitistes qui renforcent l'exclusion sociale des femmes en situation de handicap.

L'intégration de l'accessibilité universelle dès la conception est non seulement plus efficace et moins coûteuse, mais elle permet également une plus grande adhésion aux projets. Il est important de rappeler que le design universel profite à toute la population et pas uniquement aux personnes en situation de handicap. Ainsi, les ascenseurs dans les métros ou les rampes d'accès dans les centres de services rendent possible l'accès aux personnes en situation de handicap, mais aussi aux parents avec des poussettes ou aux personnes qui marchent avec difficulté. Des temps de traversée plus longs aux intersections pour piétons, particulièrement en hiver, permettraient à de nombreuses personnes et familles de traverser en sécurité.

1.2.1 L'inaccessibilité par la fracture numérique

Le PUM mise fortement sur des solutions numériques, comme l'utilisation d'applications pour téléphones intelligents afin d'effectuer des réservations. Il est essentiel de prendre en compte les risques d'exclusion associés à la fracture numérique. Celle-ci résulte d'inégalités dans l'accès et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, dues à des barrières telles que le manque de compétences, de connaissances, de confiance, les coûts ou l'accès limité à une connexion internet. Ces inégalités touchent particulièrement les ménages défavorisés. En 2020, au Québec, un ménage sur dix ayant un revenu inférieur à 20 000 \$ n'avait pas de connexion internet. La pauvreté se manifeste également par des téléphones ou connexions insuffisamment puissants pour utiliser certaines plateformes numériques.

Les personnes en situation de handicap font également face à des obstacles pour accéder au numérique. Les outils technologiques ne sont pas toujours conçus dans une perspective d'accessibilité universelle, rendant certaines plateformes incompatibles, par exemple, avec les lecteurs d'écran. Il est également important de considérer les enjeux de littératie, qui affectent notamment les personnes âgées ou allophones.

Il est impératif, d'une part, de prévoir systématiquement des plateformes numériques conçues selon les principes d'accessibilité universelle. Il faut, d'autre part, des solutions alternatives au numérique afin de ne pas exacerber les inégalités sociales. Ces alternatives sont également cruciales pour pallier les pannes des plateformes.

1.2.2 Mobilité durable et universellement accessible

De nombreuses femmes en situation de handicap rapportent qu'elles se sentent souvent mises à l'écart des réflexions sur la mobilité durable. Les services, les infrastructures et les aménagements ne sont pas pensés en amont pour les personnes vivant avec un handicap – ce qui fait qu'elles ne se sentent pas sécurisées et aussi exclues dans les espaces tels que les rues piétonnes partagées, le REM ou les options de mobilité partagée. Un sondage auprès de femmes en situation de handicap rapporte que la majorité des répondantes (57 %) considèrent comme dangereux et inaccessibles les transports collectifs (autobus, métro et train)².

Les femmes en situation de handicap consultées rapportent que l'accessibilité universelle est souvent intégrée de manière réactive, après des expériences négatives. Sans une intégration réelle et proactive de l'accessibilité universelle dans les initiatives de mobilité, les femmes en situation de handicap sont confrontées à des situations dangereuses ou restent dépendantes du service de transport adapté, ce qui s'avère contraignant dans leur quotidien. Ces obstacles et leurs impacts sont clairement documentés dans le rapport sur les femmes en situation de handicap au sein des options de mobilité durable à Montréal « Embarquez avec nous »³.

1.2.3 Logements universellement accessibles

Les femmes en situation de handicap rencontrent de nombreux obstacles dans leur recherche de logement. Comme le reste de la population, elles doivent composer avec la pénurie de logements disponibles, des listes d'attente interminables pour le logement social et des unités trop petites. À cela s'ajoutent les défis liés au manque de logements accessibles et l'absence d'information à leur sujet. Elles doivent donc porter seules le fardeau de l'accessibilité, notamment à travers des programmes d'adaptation.

Comme nous l'expliquons dans notre recherche sur la discrimination des femmes en situation de handicap et le logement⁴, les exigences et normes d'accessibilité minimale exigées par le Code de la construction du Québec sont insuffisantes pour bâtir de nouveaux logements réellement adaptés aux besoins et aux réalités des femmes en situation de handicap. De plus, il est actuellement possible de contourner ces exigences.

C'est pourquoi il est crucial d'intégrer des cibles et des moyens pour accroître le nombre de logements accessibles et adaptables, mais également d'établir de nouvelles normes montréalaises basées sur les principes d'accessibilité universelle et allant au-delà des normes du Code de construction du Québec.

Pour toutes ces raisons, **nous recommandons que l'accessibilité universelle soit intégrée de façon explicite et systématique dans les orientations, et surtout dans les cibles du PUM. C'est une condition essentielle pour garantir que les infrastructures et services de mobilité, bâtiments, communications et logements soient accessibles à toutes et à tous.**

1.3 Réserver des logements abordables pour les femmes et les personnes qui en ont le plus besoin

Le logement est une priorité majeure pour les groupes féministes montréalais, qui reçoivent un nombre croissant de demandes d'aide pour trouver et conserver un logement adéquat⁵.

Nous recommandons que les cibles de logements hors marché proposées dans le PUM soient beaucoup plus précises et inclusives qu'elles ne le sont actuellement.

1.3.1 Cibler les quartiers

Le développement de nouveaux logements hors marché est capital. Afin que toutes et tous les Montréalais-es puissent en bénéficier, ces constructions doivent être réparties de manière équitable dans toute la ville, et les quartiers qui ont une faible offre de logements sociaux doivent être priorisés. La construction de ce type de logements est aussi importante, car elle permet de contrer les effets de l'éco-gentrification causée par l'implantation des nouvelles infrastructures de transport collectif et des espaces verts prévus dans le PUM.

1.3.2 Cibler les types de logements

Il faut également établir des cibles claires pour la typologie des logements à développer en fonction des besoins de la population. Par exemple, il faut inclure des cibles pour les unités de plus de deux et trois chambres en réponse à la pénurie de logements familiaux.

Rappelons qu'en 2023, le taux de vacance pour ces logements était de seulement 1,3 %⁶, entraînant des augmentations record des loyers de 7,9 % pour les appartements de plus de deux chambres⁷ à Montréal.

1.3.3 Cibler les populations

Pour garantir que les logements hors marché répondent aux besoins des populations qui éprouvent des besoins impérieux, il est nécessaire de réserver des unités pour les populations à la croisée des oppressions. Définir des cibles pour les femmes, les personnes autochtones, les personnes en situation d'itinérance et les personnes en situation de handicap, entre autres, permet ainsi de s'assurer que ces populations soient desservies de manière prioritaire et bénéficient d'un accès équitable à ces projets de logements.

1.3.4 Préserver les logements existants

Enfin, il est crucial de préserver les logements existants, souvent plus abordables que les nouvelles constructions. Cela nécessite la mise en place de mécanismes de contrôle des loyers ainsi que des mesures pour limiter les reprises et les évictions, en particulier dans les quartiers où le taux d'inoccupation est inférieur à 3 %. Les maisons de chambres, qui sont essentielles pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance, doivent être également protégées.

1.4 Appliquer la « ville de 15 minutes » à toutes et à tous

Le PUM cherche à incarner la « ville de 15 minutes », une initiative louable qui reflète le souhait des Montréalais-es d'habiter dans des quartiers offrant des services de proximité. En tant que parents, employés-es, proches aidants-es et militants-es, elles et iels sont confrontés à des chaînes de déplacement complexes. Une chaîne de déplacement correspond au parcours effectué du point de départ à l'arrivée, souvent fragmenté en plusieurs segments liés aux responsabilités du soin de soi et des autres (*care*). Ainsi, les femmes utilisent près de deux fois plus souvent les transports en commun que les hommes pour des motifs tels que

« reconduire/chercher quelqu'un », « santé » et « magasinage »⁸, en raison des responsabilités familiales et de proches aidants-es qui restent inégalement réparties.

Pour véritablement réaliser la « ville de 15 minutes », **nous recommandons que la Ville lie systématiquement les cibles de proximité non seulement au transport, mais aussi à l'accès aux services essentiels comme l'alimentation, les services de garde, les écoles, les cliniques et les parcs.** Une telle approche faciliterait les chaînes de déplacement complexes qui compliquent actuellement la conciliation travail-famille et qui créent des dépenses supplémentaires.

De plus, nous mettons en doute la possibilité de réellement appliquer ce concept à l'ensemble de la population, car le « 15 min » semble s'appuyer sur une vitesse de déplacement moyenne qui exclut implicitement de nombreuses personnes. Alors qu'une personne adulte sans incapacité marche à une vitesse d'environ 1,5 m/s, une personne en fauteuil roulant se déplace à environ 1 m/s, et une personne utilisant un déambulateur à 0,6 m/s⁹. **Nous recommandons que la norme du « 15 minutes » soit définie de manière inclusive, en prenant en compte la diversité capacitaire.**

1.5 Prendre en compte la sécurité des femmes

La sécurité est un enjeu crucial qui façonne le rapport au territoire des femmes et des personnes de la diversité de genre. Nos recherches¹⁰ démontrent d'ailleurs que les Montréalaises ne se sentent pas en sécurité dans l'espace public. Malheureusement, cet enjeu est absent du projet de PUM. En effet, nous n'avons identifié aucune mesure ou cible spécifique liée à la sécurité.

Que ce soit pour accompagner des enfants au parc, utiliser du matériel sportif ou se rendre à un arrêt de bus, la sécurité joue un rôle primordial et peut constituer un obstacle pour les femmes. Par exemple, une zone mal éclairée ou perçue comme non sécuritaire empêchera une personne d'utiliser les services qui s'y trouvent. In fine, ces évitements engendrés par le sentiment d'insécurité peuvent faire obstacle à la réalisation de « ville de 15 minutes ». En outre, le sentiment d'insécurité pousse des personnes à se déplacer en voiture, ce qui nuit à la lutte aux changements climatiques.

Plusieurs groupes vivent des formes d'insécurité plus accrue. Les femmes racisées, les jeunes, les femmes de la diversité de genre et les personnes en situation d'itinérance subissent plus fréquemment du harcèlement de rue ou du profilage. En 2022, une recherche¹¹ a mis de l'avant que 69 % des femmes cisgenres, 75 % des femmes en situation de handicap et 84 % des personnes de la diversité de genre ont déclaré avoir vécu du harcèlement de rue à Montréal. Ce harcèlement se manifeste sous forme de propos ou de comportements dégradants et intrusifs.

À la demande du CM, la Ville de Montréal a mis à jour son guide d'aménagement urbain sécuritaire en 2022. Ce nouvel outil, qui inclut une approche ADS+ pour rendre les espaces urbains plus sûrs, s'intitule Aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire « Créer des lieux où l'on se sente en sécurité »¹². **Nous recommandons que l'aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire de la Ville de Montréal soit systématiquement utilisé par les professionnels-les en aménagement impliqués dans la planification des projets d'infrastructure et que le PUM adopte des cibles basées sur ce guide pour s'assurer que les questions de sécurité soient au cœur des aménagements urbains.**

1.6 Inclure les citoyens-nes et adopter la participation publique

La participation de la population semble également absente des mesures et cibles du PUM. Travailler en étroite collaboration avec la population, tant au niveau de la Ville-centre que des arrondissements, est pourtant crucial, car cela permet d'assurer que les projets soient mis en œuvre de manière harmonieuse et adaptée aux besoins des communautés.

La participation publique doit être envisagée sous une perspective d'équité. Les femmes racisées, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation d'itinérance, les personnes en situation de pauvreté ainsi que les communautés autochtones, par exemple, doivent être entendues pour s'assurer que les aménagements répondent véritablement à leurs besoins. Les aménagistes doivent inclure ces personnes dès le début des projets pour concevoir et planifier des aménagements réellement adaptés aux besoins et réalités. Cela signifie aller à leur rencontre, reconnaître leurs expertises, les mobiliser et les rémunérer lorsque leur apport est plus significatif.

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel que les modalités de participation prennent des formes diverses et soient adaptées aux projets et aux populations concernées. **Nous recommandons d'utiliser la « Trousse d'outils pour une participation égalitaire et inclusive pour toutes les femmes MTElles »¹³, qui présente un ensemble de bonnes pratiques pour une participation efficace et inclusive.**

2. Fixer des cibles spécifiques pour réaliser l'équité

Comme mentionné précédemment, concevoir une ville juste signifie abandonner les interventions neutres et généralistes, souvent pensées pour le plus grand nombre, et prendre en compte la perspective des populations les plus exclues, vulnérables et marginalisées.

Pour opérer ce changement de paradigme vers l'équité et créer des infrastructures, règlements et aménagements équitables, il est essentiel de le faire en amont et d'adopter des cibles en conséquence. Ce sont les cibles qui déterminent l'allocation des ressources et, surtout, qui permettent de mesurer le succès. Si le PUM est associé à des cibles généralistes comme elles le sont actuellement, il sera bien plus difficile d'orienter le travail vers l'équité.

Nous recommandons donc que la Ville précise les cibles de chaque orientation pour prendre en compte les femmes et les populations vulnérables.

Pour illustrer notre démarche, voici quelques exemples de nouvelles cibles, concernant sept des dix orientations, qui prennent en compte les impératifs d'équité territoriale, de sécurité, d'accessibilité universelle, etc., énoncés dans la première partie de ce mémoire. Ce sont évidemment des exemples. Nous sommes confiantes que les experts-tes de la Ville de Montréal pourront trouver les cibles adéquates afin d'appliquer la vision d'une ville juste, verte et résiliente.

2.1 Orientation 1 : Accélérer le développement et la consolidation de réseaux actifs et collectifs accessibles et de qualité

Afin de réduire les inégalités territoriales, **nous recommandons de définir des secteurs prioritaires où les réseaux actifs sont déficients et des cibles adéquates pour rendre effective cette priorisation.**

Nous recommandons également d'avoir des cibles visant l'accessibilité universelle.

Exemple de cibles :

- En 2050, Montréal possède un réseau à priorité piétonne complet et accessible universellement, et toutes les rues offrent un haut niveau de confort pour toutes les personnes en situation de handicap.

2.2 Orientation 2 : Moduler l'intensification urbaine afin d'en maximiser les cobénéfices

Pour éviter de répliquer ou de renforcer les inégalités dans la modulation d'intensification urbaine, **nous recommandons de :**

- Mettre en pratique l'aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire de la Ville.
- Consulter la population en amont pour planifier des aménagements qui répondent aux besoins exprimés.
- Définir des critères spécifiques pour les projets d'intensification au regard de l'accessibilité universelle, l'ADS+, la sécurité et la consultation publique.

Exemples de cibles :

- En 2050, 78 % des Montréalaises et des Montréalais en situation de handicap habitent à moins de 15 minutes de marche d'un point d'accès du réseau de transport collectif structurant et 100 % de ces points d'accès sont accessibles universellement.
- En 2050, 100 % des points d'accès du réseau de transport collectif structurant sont accessibles universellement.
- En 2050, 100 % des points d'accès du réseau de transport collectif structurant sont sécuritaires et répondent aux normes du Guide d'aménagement sécuritaire.
- En 2050, 78 % des Montréalaises et des Montréalais en situation de handicap habitent à moins de 15 minutes de marche des principales ressources du quotidien.
- En 2050, 100 % des principales ressources du quotidien sont accessibles universellement.
- En 2050, 100 % des principales ressources du quotidien sont sécuritaires et répondent aux normes de l'aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire de la Ville.

2.3 Orientation 3 : Bâtir les conditions d'une abordabilité pérenne et d'une qualité de l'habitation

Afin de réduire les inégalités, **nous recommandons de prioriser les secteurs prioritaires où vivent les populations les plus vulnérables et les populations qui ont le plus besoin**

de logements hors marché, telles les femmes, les personnes autochtones, les personnes en situation d'itinérance et les personnes en situation de handicap.

Exemples de cibles :

- En 2050, Montréal compte 1 120 000 logements équitablement répartis dans tous les quartiers, particulièrement dans les secteurs prioritaires, et situés à 15 minutes d'un réseau de transport collectif structurant.
- En 2050, 80 % des logements sociaux sont répartis dans les secteurs prioritaires.
- En 2050, 100 % des 1 120 000 logements de Montréal sont universellement accessibles.

2.4 Orientation 4 : Dynamiser les espaces à vocation économique et commerciale par une organisation stratégique et écoresponsable du territoire

Afin de permettre aux Montréalaises d'avoir accès et de se déplacer de façon sécuritaire dans les espaces à vocation économique et commerciale, **nous recommandons d'ajouter des cibles d'aménagement sécuritaire.**

Exemple de cibles :

- En 2050, 100 % des nouveaux pôles d'emplois de Montréal sont conçus en prenant en compte la sécurité des femmes et l'aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire de la Ville.

2.5 Orientation 5 : Repartager équitablement l'espace de la rue

Afin de réduire les inégalités, **nous recommandons d'utiliser l'aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire de la Ville pour réaliser les aménagements, de prioriser les secteurs prioritaires dans cette orientation et de rajouter des cibles dans ce sens.**

Exemple de cibles :

- En 2050, au moins 30 % de l'emprise publique des rues est consacrée au transport actif, au transport collectif et aux infrastructures vertes et ces 30 % sont répartis dans tous les quartiers de Montréal, particulièrement dans les secteurs prioritaires.

2.6 Orientation 6 : Renforcer l'offre et l'accès des lieux de la vie collective comme soutien à l'équité et à la vie de quartier

Afin d'assurer une équité à travers le territoire, **nous recommandons d'indiquer des cibles qui permettent de prioriser les secteurs prioritaires et d'instaurer l'accessibilité universelle des aménagements.**

Exemples de cibles :

- En 2050, 50 % de nouvelles superficies de bibliothèques sont ajoutées dans les secteurs prioritaires.
- En 2050, 30 500 m² de nouvelles superficies de bibliothèques accessibles universellement sont ajoutés sur le territoire.

2.7 Orientation 7 : Valoriser le patrimoine et les paysages qui participent au caractère pluriel de l'identité montréalaise

Exemple de cibles :

- En 2050, 100 % des berges publiques dégradées de la Ville qui ont fait l'objet d'une mise en valeur sont accessibles universellement et sécuritaires.

3. Conclusion

Comme démontré, pour que la vision d'une ville verte, résiliente et équitable puisse réellement se concrétiser, le PUM doit comprendre des cibles spécifiques, qui visent directement à réduire les inégalités et les discriminations vécues par les femmes et les personnes de la diversité de genre. Ce changement de paradigme est d'autant plus important que les inégalités territoriales ont des répercussions directes sur les inégalités sociales. Ainsi, à titre d'exemple, les femmes vivant dans des quartiers excentrés comme Montréal-Nord ou Montréal-Est ont un accès limité à des services de transport en commun efficaces et sécuritaires, ce qui constitue un obstacle pour trouver un emploi et affecte donc leur situation socioéconomique. Ces femmes ayant de la difficulté à trouver un emploi, elles se trouvent limitées dans leur capacité à se loger et à se nourrir. Dans ce sens, elles ne peuvent pleinement jouir du « droit à la ville », c'est-à-dire s'appropriier leur ville et exercer leur droit au logement, leur droit d'accéder à des espaces publics sécuritaires et à utiliser des transports en commun accessibles.

Prioriser les quartiers mal desservis et les populations les plus vulnérables permet aussi de prévenir l'éco-gentrification. En effet, si le PUM permet de prioriser les femmes à la croisée des oppressions vivant dans des quartiers mal desservis, cela contribuera à rehausser leur statut économique en leur permettant de se loger adéquatement, et d'avoir accès à des transports et des services de proximité. En d'autres mots, en adoptant des cibles axées sur l'équité, le PUM jouerait effectivement son rôle en vue de faire de Montréal une ville verte, juste et résiliente.

Notes

- ¹ Conseil des Montréalaises (2022). « Avis du Conseil des Montréalaises pour une transition écologique juste et féministe à Montréal ». [avis du conseil des montrealaises transition ecologique.pdf](#)
- ² TGFm (2024). « Embarquez avec nous. Synthèse de la recherche-action sur les femmes en situation de handicap au sein des options de mobilité durable à Montréal ». <https://www.tgfm.org/fr/nos-publications/143>
- ³ Ibid.
- ⁴ Conseil des Montréalaises (2019). « Se loger à Montréal, Avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap et le logement ». [Se loger à Montréal: avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap et le logement. \(montreal.qc.ca\)](#).
- ⁵ TGFm (2019). « Le droit au logement des Montréalaises : on y travaille, et vous? État des lieux sur les femmes et le logement à Montréal ». <https://www.tgfm.org/fr/48/le-droit-au-logement-des-montrealaises-on-y-travaille-et-vous->
- ⁶ SCHL (2024). « Enquête sur les logements locatifs, centres urbains : taux d'inoccupation ». [Enquête sur les logements locatifs, centres urbains : taux d'inoccupation](#)
- ⁷ SCHL (2024). « Le marché de l'habitation. Rapport sur le marché locatif ». [Rapport sur le marché locatif](#)
- ⁸ Meryem Bouras, Jean-François Cantin, Jocelyn Grondines et Jeremy Gelb (2022). « Évolution comparative de la mobilité des femmes et des hommes ». https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/Planification-transports/enquetes-origine-destination/Documents/NT_ADS_ARTM_MTM_R0A_2022-04-20.pdf.
- ⁹ Piétons Québec (2021). « Piétons un jour, piétons toujours. Aménager des rues conviviales pour les personnes âgées ». https://www.pietons.quebec/sites/default/files/documents/pietonsqc_pietonstoujours_publication.pdf.
- ¹⁰ Conseil des Montréalaises (2021). « Avis sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada ». https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/conseil_montrealaises-avis_securite_femmes_gp_web.pdf.

Conseil des Montréalaises (2017). « Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal ». https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/avis_securite.pdf.

¹¹ Isabelle Courcy, Catherine Lavoie Mongrain, Mélissa Blais (2022). « Rapport de recherche sur le harcèlement de rue à Montréal. Un portrait statistique de la pluralité des expériences, des manifestations et des contextes ». Montréal : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal. Recherche soutenue par la Ville de Montréal et le Secrétariat à la condition féminine. https://sac.uqam.ca/upload/files/2022/Rapport_HdR_2022-WEB.pdf.

¹² Ville de Montréal (2022). « Aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire. Créer des lieux où l'on se sente en sécurité ». aide-memoire_principes_aménagement_sécuritaire_2022_final_v3.pdf (montreal.ca).

¹³ Concertation Montréal (2020). « Trousse d'outils pour une participation égalitaire et inclusive pour toutes les femmes, pratiques prometteuses, MTElles ». <MTElles-TrousseOutils.pdf> (concertationmtl.ca)